

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL
Jeudi 22 mars 2018 – Faverolles-sur-Cher

Le Comité syndical du Syndicat Mixte du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais s'est réuni le **jeudi 22 mars 2018 à 18h00 à Faverolles-sur-Cher**, sur convocation du Président en date du 9 mars 2018.

Etaient présents :

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
CHATEAUVIEUX	Christian SAUX	
CHATILLON-SUR-CHER		Bruno DANGER
CHATRES-SUR-CHER	Claude de CARFORT	
CHISSAY-EN-TOURAIN	Philippe PLASSAIS	
CHOUSSY	Christian PONNELLE	
CONTRES	Martine DELORD	
COUFFY	Jean-Pierre EPIAIS	
FAVEROLLES-SUR-CHER	Bernard GIRAULT	Olivier RACAULT
FEINGS	Leïla SALHI	Corine FOINARD
FOUGERES-SUR-BIEVRE	Béatrice HUC	
GIEVRES	Robert MOUGNE	
GY-EN-SOLOGNE	Jocelyne DUFRAISSE-FRIGOLA	
LA CHAPELLE-MONTMARTIN	Claude CHANAL	
LANGON-SUR-CHER	Jean-Marc BARY	
LASSAY-SUR-CROISNE		Fanny COMPAIGNON de MARCHEVILLE
LOREUX	Jacqueline ECHARD	
MARAY	Patrick MAILLET	
MAREUIL-SUR-CHER		Gérard OUDART
MEHERS	Didier CRECHE	
MENNETOU-SUR-CHER	Christophe THORIN	
MEUSNES	Jacky AUGIS	
MONTHOU-SUR-CHER	Jean-Michel JOLY	
MONTRICHARD - VAL DE CHER	Pierre LANGLAIS	Dominique FIDRIC
	André MARTIN	
OISLY	Chantal MARDON	
OUCHAMPS	Christiane PERON	
PONTLEVOY	Hubert ARMAND	
PRUNIER-SUR-SOLOGNE	Claude THEREZE	Jacqueline COGNET
ROMORANTIN-LANTHENAY	Jeanny LONGEOUX	
ROUGEOU		Jean-Paul POIDRAS
SAINT-AIGNAN	Stéphanie ROLAND	
SAINT-GEORGES-SUR-CHER	Philippe GAUTHIER	
SAINT-JULIEN-DE-CHEDON	Bernard CHARRET	
SAINT-JULIEN-SUR-CHER	Michel AUGER	
SAINT-LOUP-SUR-CHER	Pierre BARBE	
SASSAY	Sylviane TURMEAUX	Bruno SIMON
SEIGY		Marc RIBEAU
SELLES-SUR-CHER	Francis MONCHET	Marie-Laure BERTHIER
SOINGS-EN-SOLOGNE	Bernard BIETTE	Anne-Marie DELALANDE
VALLIERES-LES-GRANDES	Francis GESMIER	
VILLEFRANCHE-SUR-CHER	Jean-Claude OTON	Isabelle BEAUJARD
VILLEHERVIERS		Hervé DELORME
CC DU ROMORANTINAI ET DU MONESTOIS	Nicole ROGER	
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Jean-Marie JANSSENS	

	Louis de REDON	
	Geneviève REPINCAÏ	

Etaient absents excusés : BILLY : Jean-Claude LATREILLE - CHATILLON-SUR-CHER : Pierre JULIEN - GIEVRES : Robert MOUGNE / Françoise GILOT-LECLERC - MAREUIL-SUR-CHER : Annick GOINEAU - MENNETOU-SUR-CHER : Martine TONNARD - NOYERS-SUR-CHER : Jacques MOREAU - PONTLEVOY : Jean-Louis BERTHAULT - ROMORANTIN-LANTHENAY : Michel GUIMONET - SEIGY : Jacky BOIRE - CC VAL DE CHER-CONTROIS : Daniel CHARLUTEAU / Claude SAUQUET - CONSEIL DEPARTEMENTAL : Marie-Pierre BEAU / Isabelle HERMSDORFF-BACHELIER / Jacques MARIER / Philippe SARTORI.

Procurations : Marie-Pierre BEAU (pouvoir à Jacky AUGIS)

Assistaient également à la réunion :

- Mme Tania ANDRE, Conseillère régionale
- M. Yves POTHET, Maire de Mur-de-Sologne
- M. Daniel SINSON, Maire de Meusnes
- M. Jean-Marie DEPOND, Conseiller municipal de Fresnes
- Mme Françoise PLUSSE, Conseillère municipale d'Angé
- Mme Alexia LACLERGUE, Chargée de mission Développement Territorial à la Direction de l'Aménagement du Territoire du Conseil régional Centre-Val de Loire
- M. Julien BEAUDON, Directeur du Pays
- Mme Valérie CHAPEAU, Animatrice du Pays d'art et d'histoire
- Mme Sylvie DOUCET, Animatrice LEADER du Pays
- Mme Daphné ECHEVARD, Secrétaire du Pays
- M. Cyrille MEUNIER, Conseiller en Energie Partagé

Conseil de développement

- Mme Anne BOURDIN, Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher
- Mme Carole CARRE
- Mme Annick CHARBONNIER, Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher
- M. Michel MARSEILLE

Etaient excusés à la réunion :

- Mme Catherine FOURCHEROT, Sous-Préfète de Romorantin-Lanthenay
- M. Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, Conseiller régional
- M. Philippe NOYAU, Président de la Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher
- M. Yvan SAUMET, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher
- M. Philippe DOUIN, Directeur de l'Agence de Développement Touristique Loir-et-Cher - Cœur Val de Loire
- M. Dominique LECLERE, Maison de l'Emploi de l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay
- Mme Laetitia PIQUET, Jeune Chambre Economique de Romorantin - Sologne



M. CHANAL remercie la commune de Faverolles-sur-Cher pour son accueil et laisse la parole à M. GIRAULT, Maire de Faverolles-sur-Cher, avant de présenter l'ordre du jour de la réunion.

ORDRE DU JOUR

1. *Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2017*
2. *Vote du budget primitif 2018*
3. *Contrat régional de solidarité territoriale : présentation et délibération sur la proposition d'avenant au CRST émise par la Région*
4. *Véloroute Cher et canal de Berry à vélo : Information sur le dépôt du dossier « au cas par cas » auprès de la DREAL*
5. *Questions diverses*



COMPTE DE GESTION 2017 / COMPTE ADMINISTRATIF 2017 / BUDGET PRIMITIF 2018

M. le Président indique qu'il faut approuver le compte de gestion tenu par le trésorier. Il laisse la parole à M. VIGUIE, trésorier, afin qu'il présente les résultats du compte de gestion de l'exercice 2017. M. VIGUIE précise que le compte de gestion retrace l'ensemble des opérations comptables effectuées par le Syndicat de Pays au cours de l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2017.

M. le Président présente ensuite le compte administratif de l'exercice 2017. Il précise que ce compte administratif est strictement conforme au compte de gestion tenu par le trésorier.

DEPENSES FONCTIONNEMENT	Prévisions	Réalisations	RECETTES FONCTIONNEMENT	Prévisions	Réalisations
<i>Total</i>	408 716,87	296 038,42	<i>Total</i>	408 716,87	232 253,92
Résultat de fonctionnement 2017	- 63 784,50 €				
Report de fonctionnement 2016	54 180,71 €				
Déficit cumulé pour 2017	- 9 603,79 €				

DEPENSES INVESTISSEMENT	Prévisions	Réalisations	RECETTES INVESTISSEMENT	Prévisions	Réalisations
<i>Total</i>	19 965,09	15 149,61	<i>Total</i>	19 965,09	6 172,18
Résultat d'investissement 2017	- 8 977,43 €				
Report d'investissement 2016	2 992,91 €				
Déficit cumulé pour 2018	- 5 984,52 €				

M. le Président ayant quitté la séance et le Comité syndical siégeant sous la présidence de M. LORGEUX, au vu du compte de gestion approuvé, le compte administratif de l'exercice 2017 est adopté à l'unanimité.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, le Comité syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017.

Constatant que le compte administratif présente un déficit cumulé de fonctionnement (- 9 603,79 €) et un déficit cumulé d'investissement (- 5 984,52 €), le Comité syndical décide d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 en dépenses de fonctionnement.

M. le Président présente ensuite la proposition de budget primitif 2018.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
002	Résultat de fonctionnement reporté	9 603,79 €	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	2 000,00 €
011	Charges à caractère général	136 003,90 €	74	Dotations et participations	424 232,35 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	248 200,00 €			
65	Autres charges de gestion courante	12 100,00 €			
66	Charges financières	2 000,00 €			
67	Charges exceptionnelles	6 400,00 €			
023	Virement à la section d'investissement	5 000,00 €			
68	Dotations aux amortissements et provisions	6 924,66 €			
TOTAL		426 232,35 €	TOTAL		426 232,35 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
001	Résultat d'investissement reporté	5 984,52 €	021	Virement de la section de fonctionnement	5 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	2 440,14 €	28	Amortissement des immobilisations	6 924,66 €
21	Immobilisations corporelles	3 500,00 €			
TOTAL		11 924,66 €	TOTAL		11 924,66 €
TOTAL GENERAL		438 157,01 €	TOTAL GENERAL		438 157,01 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2018 et vote les crédits qui y sont inscrits .

CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE

M. le Président laisse ensuite la parole à Julien BEAUDON qui évoque la proposition d'avenant au CRST qui sera proposé par la Région très prochainement. Il rappelle que le Contrat régional de solidarité territoriale est en vigueur depuis le 13 octobre 2017 matérialisé par une signature avec la Région le 11 décembre 2017 à la Pyramide de Romorantin-Lanthenay.

Tania ANDRE prend ensuite la parole et précise que la proposition d'avenant de la Région au CRST n'est pas une procédure aussi lourde que l'élaboration d'un bilan à mi-parcours. Elle émane à la fois de l'application du nouveau règlement cadre des CRST adopté par la Région le 21 décembre 2017 et fera suite aux négociations en cours entre la Région le SMO Val de Loire en charge du numérique ; négociation en cours qui va permettre de faire baisser la participation de la Région pour le Très Haut débit et ainsi réaffecter les crédits libérés sur le reste du CRST. Le montant des crédits régionaux non connu à ce jour récupéré sur la ligne très haut débit du contrat sera réaffecté dans l'enveloppe fongible.

Elle rappelle enfin que dorénavant les CRST ont une durée de 6 ans et non plus 5 ans comme ce fut le cas sur les dernières contractualisations.

La proposition d'avenant au CRST sera présentée par Tania ANDRE et Alexia LACLERGUE lors d'un prochain bureau et comité syndical d'ici juin 2018.

VELOROUTE CHER ET CANAL DE BERRY A VELO

M. le Président signale que dans le cadre des travaux préparatoires à la mise en place de la véloroute Cher-canal de Berry à vélo, le territoire a déposé un dossier « étude au cas par cas à la DREAL.

Il explique que sur les conseils de la DDT, un dossier de demande d'examen au cas par cas réalisé par SAFEGE et préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale a été adressé à la DREAL Centre-Val de Loire le 1er mars 2018. La DREAL dispose d'un délai de 35 jours suivant réception du dossier pour répondre.

L'accusé de réception signé de l'autorité environnementale est datée du 13 mars 2018. Le Pays a reçu cet accusé de réception le 16 mars 2018. Si nous n'avons pas de demande de compléments formulée par l'autorité environnementale dans les 15 jours, la date limite de décision de la DREAL sera fixée au 21 avril 2018.

Jeanny LORGEUX complète que dans le cadre de la réalisation opérationnelle de la vélo route Cher-Canal de Berry à vélo, la maîtrise d'ouvrage sera assurée par les deux communautés de communes composant le Pays. Il précise d'ailleurs que dans le cadre d'un marché à groupement de commandes réunissant les deux EPCI, la CC val de Cher - Controis a été désignée comme maître d'ouvrage coordinateur du marché de travaux.

M. le Président évoque ensuite les réflexions en cours pour le choix du nom de la véloroute Cher-canal de Berry à vélo. Dans le cadre du comité d'itinéraire de la véloroute Cher-Canal de Berry à vélo, un collectif travaille actuellement à la définition d'un nom pour cette véloroute V 46. Plusieurs réunions ont été organisées par la Région à Bourges pour échanger sur la nouvelle dénomination de la véloroute « Cher-canal de Berry à vélo ». Le nom proposé pourrait être « Cherry à vélo ».

M. le Président précise que le linéaire de la véloroute représente 190 kms le long du canal de Berry et du Cher canalisé et traverse quatre départements, l'Allier, le Cher, le Loir-et-Cher et l'Indre et Loire.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Président lève la séance à 18h40.



Le Président
Claude CHANAL